



Ai je droit a une prime de sous sol ????

Par **sandy94**, le **25/02/2014** à **21:01**

Bonjour [smile4]

Je travaille aux services des archives ,il n y a absolument pas de fenêtres et j y travaille 7 heures par jour.

Mon salaire est legerement au dessus du smic a quelques centimes prés. je voudrai savoir si j'ai le droit de demander une prime de sous sol . Est elle obligatoire ? ou es ce en fonction de l employeur ?

ma convention collectives et celle des postes et communications et je ne vois rien qui en fait référence .

Pouvez vous m eclairer ? merci

Par **moisse**, le **26/02/2014** à **08:15**

Bonjour,

Vous avez le droit de réclamer ce que vous voulez, prime de sous-sol, d'éclairage, d'altitude, d'hiver, d'été, de printemps, de Noel...

L'employeur a, de la même façon, le droit de refuser si rien n'est prévu au contrat de travail ou dans la convention collective.